

Les verbes symétriques et la notion du passif en amazighe *

L'houssaine EL GHOLB
Doctorant, Université Med V-Agdal (Rabat)

Introduction

La langue amazighe (berbère) peut exprimer le passif par des verbes préfixés du morphème *ttu-* (ou ses variantes)¹ ou par le truchement des verbes *neutres*, appelés aussi « *symétriques* ² », qui expriment le sens du passif dans certaines de leurs structures. Effectivement, André Basset a signalé que l'expression du passif se fait, en général, par la forme à dentale et parfois par la forme à nasale. Néanmoins, il arrive que la forme simple exprime, par elle-même, les trois valeurs d'actif, passif et réfléchi (*cf.* Basset, 1952: 13). Cette constatation a été relevée dans toutes les

* Je tiens à remercier ma Directrice de thèse Madame le Professeur Fatima Boukhris d'avoir accepté de lire et de corriger ce travail. Les idées développées ici ne l'impliquent nullement, je demeure le seul responsable de ce qui est écrit. Les exemples berbères proviennent des parlers du sud-est du Maroc.

¹ Le passif morphologique en amazighe s'obtient par la préfixation du morphème *ttu-*, ou ses variantes, à la base verbale. Ce morphème peut prendre la forme *tty*, *ttya*, *ttuy*, *ttuya*, etc., selon la structure de la base verbale qu'elle commence par une consonne ou une voyelle.

² Les V-s sont désignés différemment selon les grammaires. En effet, J. Dubois (1967) les qualifie de verbes *symétriques*. Dans la *Grammaire méthodique du français*, M. Riegel et alii. (1994) utilisent l'appellation de *verbes réversibles*, même qualification utilisée par Cadi Kaddour (1987) pour l'amazighe. Ces verbes à *double diathèse* selon Benveniste (1966), sont appelés également verbes *diathétiquement neutres* (puisque'ils ne sont ni transitifs, ni intransitifs, ils le sont suivant le contexte) par Blinkenberg (1960) alors que Ruwet (1972), Boons, Guillet et Leclère (1976) ne gardent que le qualificatif *neutres* (ils considèrent l'identité du sujet de la structure intransitive et de l'objet direct de la structure transitive comme « la *relation de neutralité* »). M. Larjavaraa (2000) les appelle les *verbes labiles* et Rothemberg (1974) parle, dans son ouvrage intitulé *Les verbes à la fois transitifs et intransitifs*, de verbes à *Renversement*.

variantes de l'amazighe, écrivait Galand (1987:142) « *dès le début du siècle* » par le P. de Foucauld qui « *les signalait systématiquement dans son dictionnaire de touareg* ».

Les verbes symétriques (désormais V-S) ont la propriété d'exprimer le passif bien qu'ils maintiennent leur forme de base. Ils se caractérisent, en plus de la thématization du patient, par la privation de trait transitif au verbe et le changement diathétique de l'externe à l'interne. Ces verbes, de par les problèmes qu'ils posent, ont fait et font encore, l'objet de nombreuses analyses qui se différencient au niveau de l'approche (Basset, 1952 ; Galand 1979, 1987, 2010, Chaker 1984, 1995, Cadi, 1987, 1990, 2005).

Ces caractéristiques font des verbes symétriques un sujet d'actualité et suscitent un ensemble de questionnements. Précédemment, A. Basset (1952 :13) écrivait : « *Pourquoi l'expression du passif par une forme dérivée quand, en base (...), la forme simple par elle-même a généralement les trois valeurs d'actif, passif et réfléchi ? Et si parfois certains verbes se refusent aux trois valeurs, c'est la valeur passive, [...] qui est exclusive à la forme simple...* »³. Il est déductible de là, un ensemble de questionnements que nous pouvons formées de la façon suivante : si la forme simple permet d'exprimer le passif pourquoi donc une forme dérivée? Comment les verbes formant cette classe se définissent-ils ? Se caractérisent-ils par une ou plusieurs propriétés de la forme passive ? Autrement dit, qu'est-ce qui fait qu'un verbe dit « symétrique » véhicule le sens passif ? La notion de « symétrie » trouve-t-elle son explication dans l'aspect morpho-lexical, morphosyntaxique ou plutôt dans l'aspect sémantique du verbe ?

Nous essayerons d'étudier, en fonction des données dont nous disposons, les verbes symétriques en relation avec la notion du passif en amazighe. Pour ce faire, nous présenterons, d'abord, une description sur la base de critères définitoires de ces verbes. Ensuite, nous aborderons leurs propriétés sémantiques afin de délimiter cette

³ Les verbes symétriques et la notion du passif a été relevé dans les études antérieures, surtout A. Basset (1952 : 13) qui a posé sa question concernant la coexistence de ces deux formes dites du Passif. Deux tendances se sont dessinées chez les berbèrisants : la première a continuité de parler de « *valeur passive du verbe simple* » (cf. Galand (1979 : 143 ; 1987 : 147), et l'autre présentée par Chaker, 1984 : 133-139, 1987 :150) qui a nié le statut de « passif » à la forme simple.

classe. Enfin, nous verrons les spécificités morphologiques, syntaxiques et sémantico-énonciatives de ces constructions formées par ce type de verbes.

1. Définition des « verbes symétriques »

La symétrie est définie dans le dictionnaire *Larousse*⁴ comme une « *correspondance de position de deux ou de plusieurs éléments par rapport à un point, à un plan médian* ». Si nous appliquons cette définition, le sujet-agent (*dorénavant* N0) et l'objet-patient (*dorénavant* N1) seraient les deux éléments qui se permutent et le verbe serait le centre seulement de symétrie. D'ailleurs, Cadi (2005, 1990 :144), parle d'« *une opération syntaxique qui consiste à "mettre au chômage" le sujet de la construction transitive d'une catégorie de verbes formellement et interprétativement définis et à placer à la position vidée l'argument direct du verbe, qui devient argument indirect, tout en conservant son th-rôle de siège (ou "patient")* ». En d'autres termes, cette opération syntaxique permet à l'objet de la phrase active d'occuper la place du sujet et de devenir le sujet de la phrase passive.

La symétrie correspond donc à cette transformation syntaxique qui consiste à monter l'argument direct (objet) du verbe en position d'argument indirect (sujet), c'est-à-dire, la promotion du « patient » en position sujet et l'anéantissement du sujet de la construction transitive, avec toujours la possibilité de sa récupération au niveau référentiel⁵. Ces deux constructions (transitive et intransitive) gardent, entre elles, un rapport sémantique bien qu'il existe une inversion des positions des arguments.

Pour des raisons méthodologiques, nous adopterons l'appellation de J. Dubois (1967), d'une part, parce qu'elle est adoptée plus tard par plusieurs linguistes (Lagane (1967), Le Goffic (1993), Chevalier (1964), R. Forest (1988), entre autres) et d'autre part, c'est l'appellation la plus employée dans les grammaires usuelles récentes.

Comme illustrations des verbes symétriques en amazighe, nous donnons les exemples suivants :

⁴ Dictionnaire Larousse, édition 2011.

⁵ Le sujet de la phrase de base passe d'une catégorie définie et interprétable à une position où il serait déductible et interprétable dans les meilleurs des cas selon le contexte.

- | | | |
|--|---|--|
| (1) a- <i>irza umksa tağadt</i> ⁶ .
N'O-V NO NI ⁷
« le berger a cassé la
chèvre » | b- <i>trza tğadt</i>
N'I-V NI
« la chèvre est cassée/
s'est cassée » | c- <i>tettyarza tağadt</i>
N'I-ttya-V NI
« la chèvre a été cassée» |
|--|---|--|

La fonction des actants en amazighe est indiquée par leur place et leur ordre canonique strict. Ces énoncés comportent deux traits argumentaux définis par des rôles thématiques distincts correspondant à deux positions syntaxiques différentes (sujet et objet). L'exemple (1-a) représente la construction transitive schématisée par la structure : *N'O-V NO NI*, où le *NO* est l'agentif, *N'O* est l'indice marquant l'accord sujet-verbe et le *NI* le patient. L'énoncé (1-b) présente une construction intransitive obtenue par le déplacement de l'objet vers la position sujet; sa structure est *N'I-V NI* où le *NI* remplit le rôle de thème. Quant à l'énoncé (1-c), il correspond à la structure *N'I-ttya-V NI* qui est une structure du passif morphologique marquée par la présence du morphème du passif *tya-*(variante contextuelle du morphème du passif *tu-*). Cette morphologie propre au passif a permis à Chaker (1995 :74) de parler d'un « *agent extérieur, inconnu et non mentionné* » en l'opposant à la forme intransitive du verbe réversible.

Dans les énoncés (1-a, 1-b), les verbes se caractérisent par deux sujets différents résultant de deux diathèses différentes (transitif et intransitif). En effet, le *NI* est monté dans l'énoncé (1-b) dans la position du *NO* de l'énoncé (1-a). Il occupe donc la position *NO* éclipsé ou non mentionné. Cet effacement ou la non-spécification de la source de l'action (agent) constitue, sur le plan pragmatique, l'un des modes de la passivation.

Nous tenterons, dans ce qui suit, de procéder à une définition de cette classe de verbes en nous basant sur un ensemble de critères définitoires.

⁶ Comme autres exemples de verbes symétriques : *rrz* « casser », *krz* « labourer », *uɟu* « plier », *tkur* « remplir », *fsu* « défaire », *bdu* « commencer », etc.

⁷ La signification des abréviations utilisées : *V* signifie le verbe de la phrase ; *N'O* signifie l'indice de personne ou la marque du sujet ; *NO* signifie le sujet ; *N'I* signifie la marque du sujet après la promotion de l'objet ; *NI* signifie l'objet de la phrase active devenu sujet de la phrase passive.

1.1 Emploi transitif et intransitif

Généralement, les verbes peuvent se classer, selon l'actance ou le nombre des actants mobilisés par chaque verbe (valence), en des verbes mono-actanciels (verbes intransitifs), des verbes bi-actanciels (verbes transitifs) et verbes tri-actanciels (verbes à double objet). Nous trouvons aussi des verbes *mixtes* ou *ambitransitifs* (intransitifs ou transitifs)⁸: mono- et bi-actanciels.

Il nous a paru intéressant de présenter le fonctionnement syntaxique des verbes symétriques et la variation actancielle qui en découle. Ces verbes fonctionnent à la fois comme verbes transitifs et intransitifs⁹. Cet emploi binôme leur confère implicitement deux diathèses différentes (externe et interne) et une équivalence sémantique entre les deux occurrences de l'énoncé, comme dans l'exemple 1(a et b) ci-dessus. C'est aussi le cas des exemples suivants:

- | | |
|---|--|
| (2) a- <i>iswa ḥmad</i> (intr.)
« Ahmed est ivre » | b- <i>iswa ḥmad aman</i> (tr.)
« Ahmed a bu de l'eau » |
| (3) a- <i>tbubba Fatma</i>
« Fatima porte sur le dos » | b- <i>tbubba fatma tarbat</i>
« Fatima porte la fille sur son dos » |

Ce type d'énoncés (2-b et 3-b) concerne la classe des verbes « *essentiellement transitifs* » selon l'expression de Blinkenberg (1960). Ces verbes *sw* «boire» et *babb* «porter sur le dos» ont aussi un emploi intransitif (2-a et 3-a) considéré, selon le contexte, comme un emploi absolu ou comme un cas d'anaphore zéro. En effet, lorsque la présence de l'objet n'est pas exigée par la situation, l'usage linguistique en fait l'économie. D'ailleurs, la plupart des verbes transitifs laissent facultative la place de l'objet par principe d'économie (Gleason,

⁸ La construction intransitive se limite à un seul actant tandis que le transitif en a au moins deux. Pour cette raison, les verbes intransitifs ne peuvent se mettre à la voix passive. Par contre, avec leurs deux actants, les verbes transitifs sont susceptibles de se transformer au passif.

⁹ Le problème de la base de départ se pose pour le français : Quel emploi est premier ? L'emploi transitif est dérivé de l'intransitif ou l'inverse ? (M. Krötsch & W. Östereicher (1996) et J. François (2002)). Pour l'amazighe ce point est tranché par Galand (1987 : 143) quand il écrit que « le système de la langue place l'emploi transitif du verbe réversible avant l'emploi intransitif ».

1968). Ici, il n'y a pas de permutation des actants, condition *sin qua non* des verbes symétriques, mais plutôt un effacement de *NI* qui correspond, en effet, à la formule *NO V NI / NO V*.

L'acceptabilité de l'un des deux emplois ne fait pas l'unanimité pour certains verbes et varie parfois d'un locuteur à l'autre. En effet, la limite n'est pas toujours tranchée entre les transitifs et les intransitifs. C'est pourquoi sont rares les transitifs qui ne peuvent aussi être employés sans objet. En d'autres termes, les vrais intransitifs sont peu nombreux. La possibilité d'être employé à la voix passive est à cet effet le meilleur critère de transitivité.

1.2 L'identité du rôle sémantique du *N1* dans l'emploi transitif et intransitif

Il est communément admis que les transformations produisent, dans quelques langues, un changement de diathèse et de rection verbale. Il en résulte deux types de variations actanciennes : variation de nombre des actants et variation de leur articulation fonctionnelle/ sémantique (transformation passive, causative...). Dans un verbe transitif, la rection est, au moins, bi-actancielle. Dans ce sens, le *V-s* doit présenter, lors de la permutation des actants, une identité de l'objet de l'emploi transitif et du sujet de l'emploi intransitif.

Ce critère de l'identité du rôle sémantique du *NI* vise nécessairement à éliminer certains verbes qui ne sont pas symétriques bien qu'ils soient à la fois transitifs et intransitifs. Ces verbes concernent la catégorie de verbes qualifiée par Tesnière (1995 :271) de verbes « *normalement monovalents employés abusivement avec valeur de verbes divalents* ». Considérons les exemples suivants :

- (4) a- *tḥsd tmṭtuḍt tarbat* « la femme est jalouse de la fille »
 b- *tḥsd trbat* « la fille est jalouse »
 (5) a- *iḥḍa uryaz arba* « l'homme surveille l'enfant »
 b- *iḥḍa urba* « l'enfant surveille (quelque chose)»

Dans le cadre de ces exemples (4) et (5), l'argument occupant la place du sujet dans la structure intransitive présente avec l'objet du transitif une relation d'identité mais qui n'est pas sémantique. Cela veut dire que le *NI* ne joue pas le même rôle sémantique dans les deux énoncés. Par conséquent, ces constructions n'ont pas de signification univoque, le *NI* déplacé en position sujet n'a pas gardé le rôle sémantique de « patient » dans l'emploi intransitif. Ainsi, ce type de verbes ne

satisfait pas le critère de l'identité de l'objet de la construction transitive et du sujet de la construction intransitive à sens passif.

1.3 L'emploi du même verbe dans les deux structures

Le problème de la synonymie et de la polysémie verbale se pose lors du traitement des V-S. Du point de vue sémantique, ces V-S se définissent, généralement, par une équivalence sémantique ou « *par un rapport de synonymie ou plutôt de paraphrase* » (cf. Cadi, 1990 :135). Ce critère permettra, sans doute, d'éliminer de « faux verbes à renversement », de « pseudo-réversibles » et des exemples de « fausse symétrie », obtenus par des verbes homonymes qui n'ont aucun rapport de sens, en synchronie, entre les deux constructions comme le cas des exemples suivants:

- | | |
|--|--|
| (6) a- <i>yusy ukssab tafunast</i>
« le vendeur a transporté la vache » | b- <i>tusy tfunast</i>
« la vache est fécondée » |
| c- <i>yusy ufllah taxnšiyt</i>
« le laboureur a pris le sac » | d- <i>tusy txnšiyt ddğ</i>
« ce sac est trop rempli » |
| (7) a- <i>yunf hmad taqqrabt</i>
« Hmad a ouvert la boîte » | b- <i>tunf tqqrabt</i>
« la boîte est ouverte » |
| c- <i>anf abrid</i>
« écarte-toi de la route » | d- <i>anf taqqrabt</i>
« ouvre la boîte » |

Cependant, si le caractère homonymique de ces deux couples de verbes est évident sur le plan synchronique, du moins, ce n'est pas le cas pour certains d'entre eux comme *asy* « prendre » dans les exemples (6), (7). À cet effet, Mauris Gross (1975: 146) affirme que « *certains verbes peuvent être utilisés de plusieurs manières tout en conservant une partie de leur sens dans leurs différents emplois. La distinction entre sens « propre » et sens « figuré » est un exemple bien connu de ces utilisations variées* ». Cela soulève des problèmes de verbes polysémiques comme l'a souligné Lazard (1994 :133) pour le français:

« *On peut se poser la même question à propos d'un verbe français comme passer, si l'on compare passer par la porte, passer son chemin, passer un*

tuyau à un ami, se passer de déjeuner, etc. *Comme tous les problèmes posés par la polysémie, celui-ci n'a pas de solution rigoureuse : le linguiste ne peut que se fier à son intuition et à celle de ses informateurs* ».

Dans le cas de tels verbes, pour trancher et dire s'il s'agit de « verbes symétriques», Cadi (2005, 1990 :135) explique qu' : « *il y a polysémie entre deux emplois du même verbe lorsqu'ils constituent deux occurrences (ou réalisations au niveau de la structure argumentale) d'une même entrée lexicale. Il y a homonymie entre deux verbes lorsqu'ils ont deux structures conceptuelles primitives (racines) qui n'inter-sectent pas du point de vue interprétatif* ».

2. Les propriété(s) des verbes symétriques

2.1 L'aspect morpho-lexical de la propriété de « symétrie »

Il est vrai que la dérivation verbale permet l'enrichissement et la construction de nouvelles entités lexicales en amazighe, surtout les formes verbales à valeur réciproque, causative et passive. En revanche, la catégorie de verbes symétriques, doublement orientée, n'est pas marquée morphologiquement par un trait morphologique explicitant ou impliquant cette propriété de symétrie.

Contrairement à la forme passive (ou passif morphologique), proprement dit, marquée par la préfixation du morphème dérivationnel passif, il est difficile de conclure qu'un verbe est symétrique en dehors de ses emplois contextuels. En effet, un verbe symétrique, dans un contexte donné, a la caractéristique d'exprimer le sens passif. Par ailleurs, la grande difficulté est que ce type de verbes ne détient pas un diacritique faisant apparaître sa propriété symétrique. Ainsi, le verbe symétrique n'a pas de passif lexical puisqu'il n'est pas marqué au niveau de sa morphologie, ni de sa structure. D'ailleurs, Chomsky précise en arguant que: « *vous avez d'un côté un verbe transitif, une structure nom-verbe-nom, sujet-verbe-objet. De l'autre, vous avez un verbe intransitif présentant une morphologie passive* »¹⁰.

Dans cette perspective, la symétrie n'est pas d'ordre morpho-lexicale. De fait, à notre connaissance, la forme verbale en amazighe n'a pas de trait ou plutôt de

¹⁰ Chomsky, N, (1977), Dialogue avec M. Ronat, Flammarion.

morphème qui décline cette propriété de « symétrie » contrairement à d'autres langues¹¹. D'ailleurs, les V-S sont des verbes simples diathétiquement neutres, dont la construction est intransitive et transitive. Il s'avère, ainsi, que ces verbes n'ont pas de propriété qui leur soit commune et qui fait d'eux une classe morpho-lexicale définie.

2.1 L'aspect morphosyntaxique de la propriété de « symétrie »

Les verbes symétriques ne s'associent pas au préfixe de causatif « s- ». Selon Guerssel (1987 : 27), ce type de verbe n'admet jamais la combinaison avec l'affixe causatif, comme le montrent les exemples suivants (*qqn/sqqn** « attacher », *uru / suru** « écrire », etc). Cette propriété morphosyntaxique est un trait décisif dans la reconnaissance et la définition de cette classe de verbes. Cadi (2005, 1990 : 146) adopte la même idée quand il souligne que « l'argument de la construction intransitive qui a forcément une interprétation stative n'admet pas l'adjonction morphologique du S pour être transitive, c-a-d pour avoir l'interprétation « agentive » ou processive qui en constitue, d'ailleurs, le fondement au niveau de la structure conceptuelle du verbe ».

Par ailleurs, il serait judicieux de définir le statut des verbes, ci-dessous, en amazighe :

- | | |
|---|---|
| (8) a- <i>tnza tfunast</i>
« la vache est vendue » | b- <i>izznza uryaz tafunast</i>
« l'homme a vendu la vache » |
| (9) a - <i>inwa uḡrum</i>
« le pain est cuit » | b- <i>issnwa uryaz aḡrum</i>
« l'homme cuit le pain » |

¹¹ Selon R. Forest (1988 : 140), dans la langue nahuatl, la propriété de « symétrie » trouve son explication dans la nature morpho-lexicale du verbe, ainsi, seuls les verbes en «-(a)hua» ont les deux emplois transitif (1a et 2a) et intransitif (1b et 2b):

- (1) a- *ehua* : « mettre debout » (transitif),
b- *ehua* : « se lever » (intransitif).
(2) a- *chichhua* : « fortifier » (transitif),
b- *chichhua* : « forcer » (intransitif).

Dans les deux cas, nous pouvons considérer ces constructions permutable comme étant en relation de causalité: le sujet de l'intransitif est considéré comme le siège d'un processus ou le résultat d'un état de chose, alors que le transitif correspondant désigne le causateur externe ou l'agent extérieur (appelé par Lucien Tesnière 1959: 259-261 « *instigateur*»). Celui-ci entraîne que ce mouvement soit effectué, que ce processus soit réalisé et que ce résultat soit atteint. C'est cette valeur du factitif qui explique l'emploi du transitif dans les exemples (8-b) et (9-b).

2.2. L'aspect sémantique de la propriété de « symétrie »

Les linguistes n'ont pas fait l'unanimité sur ce point. Certains d'entre eux, comme Boons, Guillet et Leclère (1976: 118), admettent que « *le verbe reste le paramètre essentiel du problème*». Quant à Lazard (1994: 155), il pense qu'« *il est probablement vain de chercher à délimiter une sphère sémantique commune aux verbes réversibles, car ils peuvent convoquer des sens très divers* » ; alors que Robert Forest (1988 :140) affirme que « *les verbes candidats au titre de « symétriques » puisent aux mêmes réservoirs sémantiques ou à peu près*».

Partons du principe d'équivalence sémantique entre les deux constructions symétriques correspondantes (déjà vues au 1.3), il nous semble que le sens véhiculé par le verbe ne constitue pas à lui seul une explication à ce phénomène¹². Il s'est avéré que plusieurs paramètres concourent pour attribuer à un verbe donné cette propriété de « symétrie ».

La propriété de « symétrie » en amazighe peut concerner la classe des verbes exprimant un processus, un changement d'état. Cette classe puise « *aux même réservoirs sémantiques* » comme le souligne R. Forest (*ibid*). Dans cette classe, la relation entre le transitif et l'intransitif du verbe est présentée par l'opposition « action/changement d'état ». Le sujet du transitif provoque ou rend possible le changement d'état de l'objet du verbe qui devient le sujet de l'intransitif.

L'intransitif exprime d'une part le processus du changement d'état et d'autre part, le résultat de ce changement, ce qui peut être considéré comme l'opposition

¹² Ce qui nous conforte dans cette proposition est notre petite expérience d'élaboration d'un lexique scolaire (IRCAM, 2011).

entre un procès en cours et un procès achevé (cf. R.L. Wagner, J. Pinchon (1991: 311-13). D'ailleurs, les constructions symétriques à sens passif emploient majoritairement à l'aspect accompli¹³:

- (10) a- *tqqn tflut s tsarut*, « la porte est fermée à clé » (aspect accompli)
 b- *tettuyaqqn tflut s tsarut*, « la porte a été fermée à clé » (aspect accompli)
 c- *da tettuyaqqan tflut s tsarut*, « la porte se ferme d'habitude à clé » (aspect inaccompli)

Il est évident, comme le montrent bien ces exemples, que la déférence structurelle est bien apparente entre l'exemple (10-a) et les deux exemples (10-b et c). Cette différenciation est d'ordre morphologique et consiste en la préfixation de morphème dérivationnel passif au monème verbal. Certes, l'exemple (10-a et b) sont conjugués au thème de l'accompli et acceptent aussi l'aspect inaccompli. Alors que l'exemple (10-a) peut exprimer un aspect accompli revoyant à un état achevé, l'exemple (10-b et c) sont récalcitrant à cette spécificité.

D'après nos données et des exemples déjà cités, il s'avère que la propriété de « symétrie » n'est pas tributaire uniquement du sémantisme du verbe mais également de celui de N1. Il nous semble *a priori* que le sémantisme de N1 intervient dans l'acceptabilité ou l'inacceptabilité du couple d'énoncés « symétriques ». Nous pensons, par ailleurs, que chacun de ces deux paramètres (sémantisme du verbe et du N1) doit remplir aussi deux conditions pour qu'il y ait construction « symétrique ».

2.2.1 Les propriétés sémantiques du verbe

D'après Boons, Guillet et Leclère (1976-109), « *la transitivité impliquerait le "contrôle extérieur" de l'agent N0 sur le procès ; l'intransitivité impliquerait "l'activité indépendante" de l'objet N1 (...). Il y aurait neutralité lorsque la sémantique du verbe admet les deux interprétations* ». Cela implique, pour qualifier un verbe de symétrique, que celui-ci doit permettre la double orientation de procès. Ainsi, le verbe permet le transite de l'action du sujet agissant vers l'objet subissant. Dans ce sens, le verbe doit permettre toujours cette intervention agentive externe pour qu'il ait effectivement ce double passage de l'action (exemple (1)):

¹³ L'emploi de l'accompli n'est pas exclusif, l'aoriste et l'inaccompli sont aussi bien possibles, surtout au sud (*ad tqqn s tsarut / rad tqqn s tsarut / ar/la ttqqn s tsarut*).

a- *irza umksa tağadt.*

« le berger a cassé la chèvre »

b- *irza tğadt.*

« la chèvre est cassée/s'est cassée »

La particularité de ces verbes est qu'ils peuvent s'employer transitivement (1-a) ou intransitivement (1-b). Cela veut dire qu'ils admettent, à la fois, une diathèse externe (emploi tr.), ce qui rend leurs emplois transitifs acceptables (exemple (a)) et aussi exprimer une action présentée comme telle (emploi intr.), ce qui justifie l'acceptabilité et la grammaticalité de leurs emplois intransitifs (b). Ces verbes ont un sens respectivement actif et passifs. Leur sujet désigne l'actant qui subit l'action ce qui les rend problématique de ce point de vue.

Il existe certains verbes qui exigent une intervention agentive qui ne peut pas être ignorée (*hđu* (surveiller), *sjjl* (enregistrer), *sly* (passer par), *sty* (choisir), *rbh* (gagner), *srs* (poser), etc). C'est pour cette raison que l'emploi transitif est grammatical alors que l'emploi intransitif ne l'est pas. Ce type de verbes rejoint, en quelque sorte, les verbes ayant un complément circonstanciel (de mesure, de lieu, etc.) qui n'acceptent pas la passivation. Ainsi, ces verbes, même transitifs, échappent généralement à la passivation.

Il est vrai que le critère sémantique semble, moins inexact au regard des tours passifs, dont le référent du sujet est le participant auquel s'applique l'événement évoqué par le verbe¹⁴. D'ailleurs, nous pouvons tout à la fois mener et subir un événement, et l'on ne peut donc systématiquement isoler le sujet agissant de celui subissant l'action. Ainsi, le verbe *whl* (*iwłl Hmad*, « Ahmed est fatigué») traduit une action qui se passe de toute intervention agentive externe et c'est pourquoi son emploi intransitif est grammatical alors que son emploi transitif ne l'est pas.

2.2.2 Les propriétés de N1

Nous voulions dans ce paragraphe définir les propriétés de N1 dans la construction symétrique. Lorsque l'on parle de la transformation ou de la montée de

¹⁴ Ce point soulève un autre problème relatif à la construction active et sa correspondante passive, puisque un très grand nombre de verbes et de constructions sont exclues de cette voix (ex. *iwłl Hmad* / *iwzn Hmmu* 100 kg).

N1, cela suppose la définition des propriétés du N1 sujet et du N1 objet de la phrase. Sur le plan sémantique, le sujet et l'objet symétriques dans les deux constructions désignent des êtres animés (humain, animal), ces traits sémiqes de N1 conditionnent tout type et emploi de verbe. Pour illustrer ce fait, nous comparons ces emplois des V-S qui prennent, à chaque fois, un N1 différent :

- | | |
|--|--|
| 13) a- <i>yukr ušffar taddart</i>
« le voleur a pillé la maison » | b- <i>tukr taddart *</i>
« la maison a pillé » |
| 14) a- <i>tggwy tmğart taqlilt</i>
« la vieille a touché la jarre » | b- <i>tggwy tqllilt *</i>
« la jarre a touché » |
| 15) a- <i>yumz umğar tarbat</i>
« le vieux a tenu la fille » | b- <i>tumz trbat</i>
« la fille est servie » |
| 16) a- <i>iddza uryaz arba</i>
« l'homme a battu le garçon » | b- <i>iddza urba</i>
« le garçon est blessé » |
| 17) a- <i>ikrz ufllağ igr</i>
« le labueur a cultivé le champ » | b- <i>ikrz yigr</i>
« le champ est labouré » |

Il nous semble que le sémantisme du *N1* d'une construction « symétrique » doit remplir deux conditions. En effet, il doit non seulement admettre l'intervention d'un agent externe, mais également, de subir l'action ou un certain changement événementiel (exemple 16-a et b, 17-a et b), c'est-à-dire, être à la mesure d'accepter le changement d'état grâce à ses qualités inhérentes. Il existe des verbes qui n'autorisent pas qu'une construction intransitive (exemple 13-b et 14-b) dans laquelle le « sujet lexical » ne peut être qu'un actant qui subit l'action (patient) ou un « attributaire non agent » (Cf. Chaker 1995 :63) quoiqu'il occupe la position N0.

Le N1 sujet remplit la position de N0 éclipsé. Il acquiert, donc, ses propriétés syntaxiques mais jamais sémantiques (exemples 13 et 14). D'ailleurs, la construction passive correspondant aux énoncés (13-a) et (14-a) sont grammaticalement corrects, mais, ils ne sont pas acceptables au niveau sémantique (13-b) et (14-b). Néanmoins, les constructions passives correspondant à ces énoncés (13-c) et (14-c) sont bien correctes dans le sens qu'elles conservent les rôles thématiques de chaque participant même s'il y a une réorganisation des fonctions au niveau syntagmatique.

(13-c) - *ttuyakr taddart* « la maison a été volée »

(14-c) - *ttuyaggway tqlilt* « la jarre a été touchée »

Par ailleurs, tous les spécialistes de la langue amazighe s'accordent pour dire que le passif en amazighe est sans agent. En réalité, l'agent non cité (sujet réel camouflé) est souvent repéré selon le contexte. Par exemple, dans l'énoncé (16-b), il est supposé que quelqu'un (ou quelques-uns) a (ont) blessé l'enfant. Mais, il n'y a pas d'information plus précise sur la personne (ou les personnes) qui a blessé (ont blessé) l'enfant.

Considérons, deux exemples de deux verbes qui sélectionnent le N0 approprié :

18) a- *yukr urba taltchint* (l'enfant a volé l'orange)

b-* *tukr tltcint* (l'orange a volé)

19) a- *yusy uryaz avrum* (l'homme a pris du pain)

b-* *yusy uvrum* (le pain a pris)

Ces deux verbes n'admettent que les emplois avec un N0 [+humain] (18-a et 19-a). Par conséquent, le changement de statut du sujet grammatical ne suffit absolument pas à différencier une construction passive d'une active¹⁵. Si la distribution et le positionnement des rôles sont essentiels dans la transformation passive, ils ne sont pas tout. Ainsi, les exemples (18- b et 19-b), formés avec un N1 [-humain] promu à la place de N0, sont sémantiquement inacceptables même s'ils respectent la structure syntaxique et l'agencement des actants préconisé pour l'amazighe. Ainsi, il nous semble que la propriété de « symétrie » en amazighe est d'ordre sémantique et qu'elle est tributaire d'une double condition qui pèse à la fois sur le sémantisme du verbe et sur celui de N1. Autrement dit, le N1 doit avoir le trait [+humain] pour devenir sujet passif. Quant au verbe, il doit être accepté ce double emploi actif et passif pour assurer le passage d'une structure active à une structure passive.

¹⁵ Selon la définition de la grammaire traditionnelle, un verbe actif exprime une action faite par le sujet, alors qu'un verbe passif exprime une action subie par le sujet. Or, la forme active n'exprime pas nécessairement une action faite par le sujet de même que le passif n'exprime pas nécessairement une action subie par le sujet (*illa, yumz*, etc.).

Dans la troisième et dernière section de cet article, nous allons nous pencher sur le caractère passif de l'emploi intransitif de verbes dits symétriques.

3. L'expression du passif et les verbes symétriques¹⁶

Le passif peut s'obtenir à partir d'une base verbale simple ou dérivée préfixée de morphème (*ttu-* ou ses variantes). Quelle que soit la base de dérivation, il suffit juste de préfixer le morphème du passif au verbe. Loin de dresser un bilan du passif en amazighe, nous signalons à juste titre que le passif s'obtient, en général, par la forme dentale en *ttu-* (ou ses variantes contextuelles) et parfois par la forme à nasale.

Cette caractéristique de la forme simple à rendre la valeur passive concerne, bel et bien, l'emploi intransitif des verbes symétriques. Ceux-ci ont une diathèse à marquant morphologique zéro (sans marque) puisque la forme verbale reste inchangée. A ce propos, le point de vue des berbérissants est marqué par deux tendances générales¹⁷: ceux qui attribuent le statut du passif à ces verbes et ceux qui le leur nient. La première tendance est incarnée surtout par Chaker (1984:133) qui parle d'une « *valeur passive du verbe simple* » et l'autre présentée essentiellement par Galand (1979: 143, 1987: 147).

La structure passive construite avec *un verbe symétrique* en emploi intransitif présente des ressemblances avec la structure passive formée avec un verbe

¹⁶ Ce phénomène n'est pas propre seul à la langue amazighe, mais concerne aussi d'autres langues, le français par exemple. En effet, certains linguistes tels que Blinkenberg (1960), Dubois (1967) et Lagane (1967) considèrent l'emploi intransitif « symétrique » comme l'un des modes par lesquels s'opère la « transformation passive ». Ils dépassent ainsi la particularité morphologique de la diathèse.

¹⁷ Galand (1987) et Chaker (1984), en plus de Bentolila (1981 :391-392) allèguent des arguments négatifs :

- morphologiquement, la forme simple n'est pas marquée (donc elle est différente de l'autre), mais elle est identique à la forme transitive (active) du même verbe.

- sémantiquement, la forme simple n'implique pas la notion d'agent, contrairement à la forme en *ttu-* (Cf. Galand 1979 :143), citant justement, Chaker 1987 :150, Cf. également Chaker 1984 : 139).

à *marque morphologique*. Par ailleurs, ces deux constructions se différencient au niveau syntaxique, morphologique et sémantico-énonciatif.

3.1 Points communs des deux structures passives

La construction passive est reliée à celle de l'active, les deux comportant des éléments lexicaux configurés syntaxiquement d'une manière différente et ayant une identité sémantique (véhicule la même idée). Lorsque nous abordons le verbe symétrique à sens passif, nous nous apercevons qu'il existe deux sous-catégories de verbes. Partons des exemples suivants :

- | | | |
|---|---|---|
| 20) a- <i>ikrz uflah igr</i>
« le cultivateur a labouré le champ » | b- <i>ikrz yigr</i>
« le champ est labouré » | c- <i>ittwakraz yigr</i>
« le champ a été labouré » |
| 21) a- <i>yukr urba taltcint</i>
« l'enfant a volé l'orange » | *b- <i>tukr tltcint</i>
« l'orange a volé » | c- <i>tettuyakr tltcint</i>
« l'orange a été volée » |
| 22) a- <i>yarū uryaz tabrat</i>
« l'homme a écrit la lettre » | *b- <i>tarū tbrat</i>
« la lettre a écrit » | c- <i>ttuyarū tbrat</i>
« la lettre a été écrite » |
| 23) a- <i>yazu uryaz anugud</i>
« l'homme a pelé le mouton » | b- <i>yazu unugud</i>
« le mouton est pelé » | c- <i>ittuyazu unugud</i>
« le mouton a été pelé » |

Dans ces exemples, nous sommes devant deux catégories de verbes. La première catégorie concerne les verbes qui admettent le double fonctionnement du passif, soit, avec la marque morphologique (préfixation de *ttu-*), soit, sans marque morphologique, et une deuxième catégorie qui l'ignore (Cf. Cadi, 1987, 1981). Ce double emploi apparaît avec les verbes symétriques à double valence (transitifs et intransitifs). Certains verbes ont peut-être recours à ce procédé morphologique pour enlever l'ambiguïté d'une interprétation agentive (diathèse externe) au lieu de la non-agentive (diathèse interne) de la forme simple.

3.1.1 Niveau syntaxique

Traditionnellement, le passif est perçu comme un processus par lequel un syntagme nominal objet devient sujet par transformation ou mutation des rôles

syntaxiques. Le critère syntaxique¹⁸ est fréquemment le plus utilisé dans la définition du passif, soit concurremment avec la morphologie verbale, soit comme trait fondamental unique (cf. J. Dubois 1967 :81). Ainsi, J. Dubois (1967: 82) constate que « *la simple inversion des syntagmes sans modification du verbe ni addition d'auxiliaire* » est l'une des manières de la transformation passive. « *Cette règle de transformation s'applique aux verbes symétriques, qui ont la propriété d'avoir la même forme comme transitifs et intransitifs (casser)* » (Op. cit. p.82).

La plupart des berbérissants posent comme condition fondamentale et restrictive de la passivation, *le trait* [+ transitif] du verbe (Chaker, 1973). La voix passive se forme uniquement avec des verbes de sens transitif direct¹⁹ c'est-à-dire que seuls les verbes qui sollicitent un COD peuvent prendre la forme du passif. Lorsqu'on parle de la *transitivité*, nous supposons que le verbe a deux arguments. En d'autres termes, la passivation en amazighe est une opération d'intransitivation, nous comprenons alors aisément pourquoi nous ne pouvons pas intransitiver ce qui est déjà intransitif. Contrairement à l'actif, le passif exprime l'action subite par quelqu'un ou quelque chose.

Le critère de la permutation de sujet et d'objet consiste, à la fois, en l'inversion des positions par rapport au verbe et le changement des fonctions syntaxiques. Autrement dit, le GN en fonction COD devient le GN en fonction sujet avec effacement de sujet-actant²⁰. Ce critère est conçu comme une relation « transformationnelle » entre l'actif et le passif. Comme dans les exemples:

- 24) a- *irza uzwu asklu* (le vent a cassé l'arbre),
 b- *irza usklu* (l'arbre est cassé).

¹⁸ Selon Gaston (1998 : 16), le critère morphologique et plus encore celui de la permutation des actants sont presque toujours associés au passif en liaison avec l'actif.

¹⁹ Un certain nombre de verbes transitifs directs ne peuvent jamais être mis au passif, comme *siwl* « parler », *iviy* « pouvoir », *ili* « posséder », etc. D'autres ne le peuvent que dans l'un de leurs sens, et jamais dans l'autre : *sw* « boire », etc.

**ttuswan waman n uqsriy.*

ittuswa moha g ssaht nns.

²⁰ Voir Chaker 1984, pour l'agent, qu'il soit extérieur, inconnu ou non-mentionné.

Dans ces énoncées, le deuxième argument, qui a la fonction du complément d'agent dans la phrase de base (24, a-), se déplace dans la première position, argument sujet dans la phrase passive correspondante comme en témoigne le trait d'accord (sujet-verbe) et l'agent de l'action est non exprimé. Mira Rothemberg (op. cit : 130) présuppose qu'« *il suffit qu'il y ait un seul sujet de l'intransitif qui admette de devenir l'objet direct d'un transitif correspondant pour qu'un verbe puisse être considéré comme présentant cette particularité syntaxique* ».

En conséquence, la structure verbale construite en (b) par un verbe symétrique se caractérise par les trois modifications qu'on reconnaît généralement à la construction passive obtenue par la forme passive marquée, à savoir :

- la périphérisation ou l'effacement de N0,
- la promotion de N1 en position de sujet grammatical, et
- la détransitivation du verbe ou la réduction de la « valence » du verbe qui passe de l'état d'un verbe « divalent » à celui d'un verbe « monovalent » selon les termes de Tesnière (1959).

3.1.2 Niveau sémantico-énonciatif

Sur le plan sémantico-énonciatif, les deux constructions à sens passif se présentent comme les formes les plus économiques dans la mesure où elles ont une unité lexicale en moins par rapport à la forme de base (active). Ces constructions ont l'avantage de gagner du terrain, en raison du facteur d'économie et de simplicité (cf. Gleason 1968), puisqu'elles sont des énoncés non-expansés. Ce facteur expliquerait, par ailleurs, la productivité de cet emploi notamment à l'oral.

Dans les deux constructions à sens passif, le deuxième actant joue toujours le rôle de patient contrairement à l'agent qui n'est pas nommé. Le rôle du passif est donc de garder l'agent ou de manière générale la source de l'action agentive, sur le plan énonciatif, dans l'ombre ou la non-spécification²¹. Ainsi en amazighe, le

²¹ Cette fonction de non-spécification de l'agent prend des désignations différentes. En effet, Shibatani parle de 'défocalisation' (*defocusing*). Dans l'usage de Comrie, Keenan et Givón, il s'agit d'une 'dégradation' (*demotion*). Selon la terminologie de Foley et Van Valin, c'est une mise à l'arrière-plan par périphérisation ou non-explicitation ('*backgrounding passive*' avec dénucléarisation de l'agent).

complément d'agent est toujours supprimé, soit parce qu'il est indéterminé, soit parce qu'il est impliqué par le contexte :

- 25) a- *irucca Hmad akal* « Hmad a arrosé la terre »
 b- *irucca wakal* « la terre est arrosée »
 c- *itturucca wakal* « la terre a été arrosée »

Cette caractéristique de la non-spécification des V-S à emploi passif (intransitifs) assure, sur le plan pragmatique, la même fonction que le verbe passif, celle de l'« *occultation de l'agent* ». D'ailleurs A. Brahim (1996, 2000) considère l'emploi intransitif « symétrique » comme une « *forme occultive récessive à marquant zéro* » et s'inspire, en cela, de Tesnière.

Cependant, cette fonction ne doit en aucun cas voiler les particularités d'ordre morphologique, syntaxique et sémantico-pragmatique qui caractérisent chacune de ces formes. En effet, chacun de ces emplois, en assurant la même fonction énonciative, se différencie l'un de l'autre par certaines caractéristiques. En comparant ces deux procédés, nous allons voir les spécificités de l'emploi intransitif de verbe « symétrique ».

Les transitifs expriment un processus que l'agent fait subir au patient (action), les intransitifs opposés expriment le changement d'état comme l'effet ou le résultat de ce processus. Le passif peut être confondu avec un état, surtout dans le cas des verbes à l'accompli (= non-duratifs). Les constructions avec ce type de verbes à l'accompli expriment l'état faisant suite à un procès achevé.

- 25) a- *imgr uryaz imndi* (constatation ou description)
 « l'homme a fauché le blé »
 b- *imgr imndi* (état actuel)
 « le blé est fauché »
- 26) a- *tnqqr tmṭṭuḍt aḥndir* (constatation ou description)
 « la femme a épousseté le tapis »
 b- *inqqr uḥndir* (état actuel)
 « le tapis est épousseté »

Ici, l'argument objet subit un changement en acquérant une propriété stative qui est un état résultant d'un procès (celui de la construction transitive) ou encore une « stativisation » qui n'est, au fond, qu'une forme de passivation exclusivement à l'accompli. Par contre, la forme à l'inaccompli qu'on doute de son acceptabilité aurait une autre valeur qui n'est pas passive et qu'il faut déterminer.

3.2 Spécificités de l'emploi intransitif « symétrique »

Les verbes symétriques ont certaines spécificités d'ordre morphologique, syntaxique et sémantico-énonciatif qui les distinguent du passif morphologique. Nous nous concentrerons dans le reste de cette étude sur les spécificités de cet emploi :

3.2.1 Spécificités morphologiques

Avant d'indiquer les spécificités morphologiques de l'emploi symétrique intransitif, nous soulignons que le verbe, dans les deux constructions à sens passif, s'accorde en genre et en nombre avec le N1 sujet.

Le passif se définit en amazighe par une morphologie qui lui est propre (préfixation du morphème dérivationnel) et se distingue à ce niveau des verbes symétriques à sens passif. D'après les exemples précédents, il apparaît que ce critère présente des écueils puisqu'il ne couvre pas les verbes symétriques à emploi intransitif qui ne sont pas marqués morphologiquement, mais qui expriment le sens passif. Ainsi, le V-s est susceptible de figurer avec le même système de marques morphologiques dans la construction active et dans sa correspondante transformée à sens passif. Par conséquent,

3.2.2 Spécificités syntaxiques

Comme nous avons déjà vu auparavant, les formes concurrentes qui font l'objet de notre comparaison constituent, avant tout, des modes de non spécification de la source de l'action. Néanmoins, il nous semble que l'emploi « symétrique » à sens passif peut admettre la présence d'un complément circonstanciel à caractéristique [-Humain] impliquant l'intervention d'un tel agent (28-a, b, c) contrairement à l'emploi passif morphologique qui n'admet pas la présence de ce complément (agent):

- 27) a- *irza lkas s lhḥma* « le vert est cassé sous l'effet de chaleur »
 b- *tasus tiyyini s uzwu* « les dates sont gaulées sous l'effet de vent »
 c- *inxr uyadir s waman* « l'eau a fait écrouler le mur/ le mur s'est écroulé»

D'autre part, l'emploi « symétrique » à sens passif peut admettre des expressions telles que *i waḍu nns* « tout seul » ou « de lui-même » (28 a et b), ce qui n'est le cas ni pour l'emploi passif morphologique (29-a et b) ni pour l'emploi réflexif passif (30) et (31) :

- 28) a- *tqqn tflut (i waḍu nns)* « la porte s'est fermée toute seule ».
 b- *tettuyaqqn tflut (i waḍu nns)* « la porte s'est fermée toute seule ».
- 29) a- *tasus tiyni (i ixf nns)* « les dattes tombent toutes seules, d'elles-mêmes ».
 b- *tettuyasus tiyni (i ixf nns)* « les dattes tombent toutes seules, d'elles-mêmes».
- 30) - *inkujjr ugrtil* « la natte (se) rouille toute seul, de lui-même».
- 31) - *tnnurz tfunast* « la vache s'est détachée toute seule ».

Bien que les emplois (28) et (29), ci-dessus, n'impliquent pas nécessairement la présence d'un agent responsable du procès, ces emplois intransitifs symétriques donnent la possibilité de restituer l'agent par le contexte. Ainsi, la « récession» concerne ici seulement la valence syntaxique du verbe et non sa valence sémantique. Par contre, les deux emplois intransitifs (30 et 31) n'admettent jamais la présence d'un agent extérieur ou même de compléments attestant la présence d'un tel agent. Au contraire, ils sont compatibles avec des expressions impliquant que l'action se fait par le patient (sous un effet) et se passe, donc, de toute intervention agentive externe. De ce fait, pour ces deux emplois, la « récession valencielle » est à la fois d'ordre syntaxique et sémantique. Il rejoint dans ce sens le passif réflexif moyen (exemple 30 et 31).

Ces deux propriétés syntaxiques confèrent donc une valeur sémantique à ces deux emplois (30) et (31), celle d'exprimer des actions indépendantes de tout facteur externe. C'est essentiellement sur cet aspect sémantique que nous allons nous pencher dans ce qui suit.

3.2.3 Spécificités sémantico-énonciatives

Parmi les linguistes qui ont essayé de définir la propriété sémantique des V-S, R. Forest (1988) qui affirme que ces verbes expriment « *la réalisation d'une virtualité inscrite dans le participant* » ou « *une auto-affectation* » ou encore « *une altération conforme à une altérabilité* ». Il qualifie le sujet de V-s comme possédant des qualités permettant la réalisation du processus. Pour qualifier cette réalité parvenue à son état d'achèvement, il emprunte le terme d'« *entéléchique* »²² à Aristote.

La construction symétrique transitive et sa correspondante intransitive sont sémantiquement synonymes. Par conséquent, le changement de l'ordre des constituants et la modification du thème²³ de la phrase est essentiellement l'effet du passif. Le référent N1 promu à la fonction sujet n'est pas agentif, mais patient, récipiendaire. Suivant ce critère, le référent sujet du tour actif agit et mène l'action tandis que celui du tour passif subit ou pâtit de cet événement. Les deux emplois « symétriques » exprimeraient donc des actions sémantiquement parallèles. C'est ce qu'illustrent les exemples (1-a) et (1-b).

Cependant, cette propriété sémantique présente des contres exemples et ne peut être généralisée. En effet, si les verbes cités en (29 et 30) traduisent bel et bien des procès se passant de toute intervention agentive, ce n'est pas le cas pour les emplois intransitifs des « verbes symétriques » cités en (32-a, b) :

²² R. Forest (1988: 152), définit l'«entéléchie » comme « *la réalisation de ce qui est en puissance dans quelque chose, et qui distingue ce concept de celui de mouvement ou de changement, envisagé pour lui-même et indépendamment des potentialités d'un être* ».

²³ En réalité, la question du rapport thème-rhème n'est pas un problème strictement sémantique, mais un phénomène discursif qui suppose des contextes différents pour la phrase active et sa correspondante passive.

32) a- *bdan irizn tazallit n ljumuea* « les hommes ont commencé la prière de vendredi ».

b- *tbda tzallit n ljumuea* « la prière de vendredi a débuté ».

Certains de ces contre-exemples décrivent un processus qui n'est pas spontané et qui trouve sa cause à l'extérieur de l'objet qui le subit. Dans ce sens, nous pensons que la propriété sémantique commune des emplois intransitifs « symétriques » n'est pas d'exprimer des actions spontanées comme l'affirment Forest (1988) et Rothemberg (1974), mais seulement de l'a décrire comme telle et c'est ce qui leur donne ces propriétés sémantico-énonciatives qui leur permettent d'exprimer cette valeur sémantique particulière.

Suivant Forest (1988), l'emploi intransitif « symétrique » se caractérise par une deuxième propriété sémantique qui le caractérise. En effet, cette propriété distinctive est « *l'expression de la valeur descriptive* » que Forest (*ibid.*) emprunte à C. Hagège (1982) lorsqu'il écrit que « *les verbes symétriques(...) dans leurs emplois intransitifs (...) ont tous une affinité avec le type sémantique descriptif d'énoncé* » (*ibid.*150). Ainsi, si nous comparons les énoncés cités ci-dessus en (33), nous verrons que l'exemple (33-a) présente un constat ou une description de l'état de commencement de la prière. Quant au deuxième exemple, il indique un changement ou un commencement de l'évènement de la prière (*tbda*). Certes, dans la plupart des cas, l'idée de changement demeure, mais elle est en quelque sorte reléguée au second plan dans l'exemple (33-b). L'accent est mis essentiellement sur l'évocation, la description et la simple constatation du fait l'emporte sur toute autre valeur. Dans ce sens, la visée du message est focalisée sur l'argument thématique (*tzallit*) qui est, en quelque sorte, le centre de l'énoncé.

Conclusion

La langue amazighe a la caractéristique d'exprimer le passif par le biais d'une construction formée, soit par un verbe symétrique, soit par un verbe préfixé de morphème de la passivation (*ttu-* ou ses variantes contextuelles). Cette construction passive s'obtient par « la promotion » de l'objet de l'actif (N2) à la fonction de sujet et l'évacuation du sujet actif (N1). Cette permutation des rôles syntaxiques est toujours concomitante, en ce sens que l'actant-sujet de l'actif (N1) s'efface et le verbe s'accorde obligatoirement avec l'actant-objet (N2) promu en première position.

Par conséquent, la passivation devient un phénomène de phrase qui se définit par rapport à la phrase transitive de base. Ainsi, ces constructions se distinguent au niveau de la permutation des actants sans le changement de sens. À l'instar du passif morphologique, les verbes symétriques se définissent par des spécificités morphologiques, syntaxiques et sémantico-énonciatives. En un mot, ils présentent des ressemblances structurelles et interprétatives qui leur permettent des propriétés définitoires du passif, ou au moins, véhiculent le sens passif.

La construction symétrique garde une correspondance grammaticale avec la phrase de départ. Cette correspondance se manifeste, principalement, sur deux plans: (i) la *correspondance formelle* dans le sens que ces deux constructions conservent le même verbe, morphologiquement, neutre malgré l'opération de réajustement des actants et l'inversion de l'orientation de prédicat (la montée du complément d'objet et l'évacuation de l'agentif); (ii) *correspondance sémantique* qui concerne, dans la plupart des cas, la relation synonymique qu'entretiennent les deux constructions (la même charge sémantique).

Les verbes symétriques se caractérisent par des critères syntaxiques et des propriétés sémantiques. Ils répondent donc à deux critères : sur le plan syntaxique, ils admettent la permutabilité des rôles syntaxiques des actants constitutifs de l'unité phrastique. Sur le plan sémantico-énonciatif, l'emploi intransitif « symétrique » constitue, tout comme les emplois passifs, un mode de non-spécification de la source de l'action. Ils présentent, donc, une identité de sens entre les deux constructions correspondantes. Alors que le passif morphologique reste le moyen par excellence d'exprimer du passif, l'emploi intransitif « symétrique » reste, même s'il n'est pas marquée, identique à la forme transitive (active) du départ. Ainsi, l'emploi « symétrique » peut exprimer le sens passif, dans l'une de ses valeurs vu qu'il n'implique pas, au niveau sémantique, la notion d'agent.

Comme phénomène d'ordre sémantique, l'emploi « symétrique » se caractérise à l'instar du passif marqué par deux propriétés: son aptitude à présenter, comme telle, l'action dans son état et sa valeur descriptive. Il dépend à la fois du sémantisme du verbe et de celui du *NI*, objet de l'emploi transitif. Contenu de cela, les verbes symétriques présentent un problème, non pas au niveau de leur définition mais plutôt au niveau de leur fonctionnement syntaxique et leur propriétés sémantiques. En effet, les amazighizants parlent, dans le même ordre d'idée, de deux

passifs au moment où d'autre parle d'un seul passif en amazighe. La question est légitime puisqu'on est devant deux formalisations pour exprimer le passif. Par ailleurs, le passif n'est pas généralement exprimé par le biais de la forme simple à sens passif, il existe certains verbes simples qui ne permettent pas l'expression de passif et échappent à cette généralisation. Alors, il faut justifier ce constat et dresser la liste des verbes qui acceptent cette option. Il est vrai que la classe de verbes transitifs est bien concernée mais la question qui se pose est de s'avoir pourquoi certains verbes, offrent ce choix, que d'autres ne l'offrent pas.

Bibliographie

- Basset, A. (1952), *La langue berbère*, Handbook of African Languages, Part 1, Oxford
- Bentolila, F. (1981), *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, SELAF, Paris.
- Benveniste, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- Blinkenberg, A. (1960), *Le problème de la transitivité en français moderne*, Copenhague, Munksgaard.
- Boons, J-P, Guillet, A., Leclère, C. (1976), *La structure des phrases simples en français: Constructions intransitives*, Droz, Genève.
- Boukhris, F. (1986), *Le verbe en tamazight. Lexique et morphologique, parler des zemmours*, thèse de 3^{ème} cycle. Université de Paris III.
- Brahim, A. (1996), « L'Occultif. Hypothèse pour un traitement translinguistique du passif et des structures apparentées », *ATL, Etudes linguistiques*, Volume 2, Tunis.
- Brahim, A. - (2000), «Relief actanciel et diathèse verbale », Lene Schösler : Le passif, *Etudes romanes*, 45, Université de Copenhague, pp. 289-301.
- Cadi, K. (1987,1981), *Système verbal rifain, forme et sens*. Peeters, SELAF, Paris.
- Cadi, K. (1990, 2005), *Transitivité et diathèse en tarifit : analyse de quelques relations de dépendances lexicales et syntaxiques*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris III.
- Chaker, S. (1973), *Le système dérivationnel verbal berbère, dialecte kabyle*, Paris, EPHE, Univ. René Descartes, thèse de 3^{ème} cycle.

- Chaker, S. - (1984), *Texte en linguistique berbère, introduction au domaine berbère*, Paris, CNRS.
- Chaker, S. - (1987), *Berbère : une identité en construction*, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, Vol 44, Aix en Provence.
- Chaker, S. - (1995), *Linguistique berbère : études de syntaxe et de diachronie*, Paris, Louvain, Peeters.
- Chevalier, J-C, et al. (1964), *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
- Dubois, J. (1967), *Grammaire structurale du français: le verbe*, Paris, Librairie Larousse.
- El Gholb, L. (à paraître), « Le passif en amazighe : entre la promotion et l'évacuation de tels actants », Journées d'étude « La recherche sur l'amazighe », 30 et 31 mai 2013, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Agadir.
- Forest, R. (1988), « Sémantisme entéléchique et affinité descriptive : pour une ré-analyse des verbes symétriques ou neutres du français », *Bulletin de la société linguistique de Paris*, 83/1, pp 137-162.
- Galand, L. (1979), *Langue et littérature berbères. Vingt-cinq ans d'études*. Editions du CNRS, Paris.
- Galand, L. - (2010), *Regards sur le berbère*, Milan, Centro Studi Camito-Sémitici,
- Galand, L. - (1987), « Redistribution des rôles dans l'énoncé verbale en berbère », in : *Actance 03*, Georges P-, Géopolitique des minorités, Paris, Puf.
- Gleason, J. (1968), *Introduction à la linguistique descriptive*, trad. De F. Dubois-Charlier, Paris, Larousse.
- Goffic (Le), P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Gross, M. (1975), *Méthodes et syntaxe, le régime des constructions complétives*, Paris : Hermann.
- Hagège, C. (1982), *La Structure des langues*, Presses Universitaires de France, Paris, France
- Krötsch, M. & Österreicher, W., (2002), « Dynamique des configurations actanciennes : Modifications des constructions verbales en français non standard ». In : P. Blumenthal & P. Koch, eds., *Valence : perspectives allemandes. Syntaxe & Sémantique 4*, Presses Universitaires de Caen, p.109-137.

- Lagane, R., (1967), « Les verbes symétriques : étude morphologique et différenciation sémantique », *Cahiers de lexicologie*, 10/1, pp 21-30.
- Lamiroy, B. (1993), « Pourquoi il y a deux passif ? », in *Langages* 109, 53-72.
- Lamiroy, B. - (2011), « *L'évolution grammaticale à travers les langues romaines* », Mémoire de la société linguistique de Paris, tome XIX, Peeters, 167-192.
- Larjavaraa, M., (2000), *Présence ou absence de l'objet. Limites du possible en français contemporain*, Academia Scientiarum Fennica, Thèse de doctorat.
- Larousse (2011), *Dictionnaire informatisé*, édition 2011.
- Lazard, Gilbert, (1994), *L'actance*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Milner, J-C (1986), *Introduction à un traitement du passif*, Département de Recherches Linguistiques, Univ. de Paris VII, coll. ERA 642.
- Riegel M. & ali, (1994), *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France, Paris, France.
- Rothemberg, M. (1974), *Les verbes à la fois transitifs et intransitifs en français contemporain*, La Haye– Paris, Mouton.
- Ruwet N., (1972), *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Seuil, Paris, France.
- Tesnière, L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Éditions Klincksieck.
- Martinet, A. (1979), *La grammaire fonctionnelle de français*, ENS Crédiff, Didier,
- Wagner, R-L, Pinchon, J. (1991), *Grammaire du Français classique et moderne*, Paris, Hachette.